

L'hon. M. Hees: Cet organisme a simplement été prié d'étudier la question et d'en faire rapport, mais le rapport n'a pas encore été fait.

L'hon. M. Chevrier: Je ferai parvenir au ministre un article de James Oastler paru dans le *Star* de Montréal. Il indique le nom du président, les attributions, les travaux à exécuter et ce que le comité pense faire. Je suis sûr que le journaliste n'a pas inventé toute l'affaire. Je ne veux pas insister envers et contre tout, mais il me semble que dans une question de cette importance, la Chambre devrait pouvoir obtenir les renseignements avant les journaux. Les détails donnés dans cet article sont si nombreux et sont d'une telle nature qu'ils semblent correspondre assez bien aux faits et je sais un peu ce qui se passe.

L'hon. M. Hees: Je n'ai pas sous les yeux les attributions du comité. J'ai parlé de sa fonction générale, de son objet général et de ce qu'il se propose de faire. Je pense que c'est ce qui intéresse l'honorable député. Je lui ai dit quels services y sont représentés.

L'hon. M. Chevrier: Je pense que le comité aurait dû le savoir avant la presse.

L'hon. M. Hees: On m'informe que M. Paul Kuhring, ancien chef du service du chenal maritime du ministère des Transports, est président du comité et que des représentants des autres ministères en font partie.

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai pas l'intention d'insister.

L'hon. M. Hees: Il n'y a rien à cacher.

L'hon. M. Chevrier: Je ne l'ai pas prétendu. Je soutiens que cet article contient des renseignements qui auraient dû être communiqués à la Chambre en premier lieu.

L'hon. M. Hees: L'honorable député dit que les renseignements auraient dû être communiqués à la Chambre. Je ne les ai pas donnés aux journaux. Je ne savais pas qu'ils avaient été donnés aux journaux. Je ne sais s'ils les ont obtenus d'une personne attachée au National-Canadien, au Conseil des ports nationaux ou à la voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre me fera-t-il la faveur d'en prendre connaissance?

L'hon. M. Hees: Oui, bien volontiers.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre me fera-t-il la faveur d'en prendre connaissance et de comparer ensuite cet article à la déclaration qu'il a faite l'autre jour en réponse à la question de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges?

L'hon. M. Hees: Oui bien volontiers.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. Drysdale: Monsieur le président, nous avons parlé de la commission des ports du Fraser-Nord et du conseil du port de New-Westminster. Je ne saurais laisser adopter ce crédit alors qu'on a donné à entendre que ceux qui ont en cette affaire l'intérêt le plus immédiat ne savent rien de la situation. Je signale que l'honorable député de Vancouver-Kingsway, celui de Vancouver-Sud et celui de New-Westminster, dans les circonscriptions desquelles le conseil du port de New-Westminster et la commission des ports du Fraser-Nord exercent leur activité, sont bien au courant du problème et le dominant.

M. Fisher: Et les passes d'avions?

M. Drysdale: Je me rends bien compte que les questions intéressant sa circonscription n'occupent pas tout le temps de l'honorable député de Vancouver-Est; c'est pourquoi il peut prendre le temps de descendre le Fraser et de venir nous dire comment régler les questions dans nos propres circonscriptions.

M. Winch: Si vous n'en parlez pas, je le ferai.

M. Drysdale: J'apprécie ces observations étrangères au sujet qu'on mêle constamment au débat. Je veux tout simplement consigner au compte rendu que les députés que touchent de plus près les problèmes de ces circonscriptions y ont mis beaucoup plus de temps et d'efforts que l'honorable député de Vancouver-Est, peut-être pas en paroles, mais d'une façon plus pratique en essayant d'obtenir que quelque chose se fasse.

M. Winch: Laissez-moi le soin de soulever les questions.

M. Peters: Je ne suis pas certain que le point que je voudrais mentionner soit afférent au crédit à l'étude. Nous n'avons pas chez nous un conseil des ports nationaux, mais nous avons un certain nombre de ports qui relèvent de la compétence du ministère des Transports. Ces ports se trouvent dans la région de la partie supérieure du lac Ottawa et de la rivière Ottawa. Je voudrais savoir si quelque règlement, relevant du ministre, interdirait, dans cette région, à une entreprise de laisser flotter librement les billes? Je lui demanderais aussi si la *Upper Ottawa Improvement Company* touche, pour ces opérations tant sur l'Ottawa que sur le lac Timiskaming, une subvention du ministère.

L'hon. M. Hees: La réponse à la deuxième question est non. Quant à la première, je répondrai que le problème posé par les billes de bois en ce qu'elles nuisent à la navigation fait, à l'heure actuelle, l'objet d'études au ministère des Travaux publics et dans nos propres services, qui cherchent à le résoudre. On me dit qu'une réunion spéciale aura lieu,